

FO94
la force syndicale
en Val-de-Marne

FO VAINCRE 94

Organe officiel

de L'Union Départementale

du Val-de-Marne

Lundi 16 décembre 2024



**Assemblée générale
des syndicats de l'UD FO 94**

Juridique

Recours au CDD

Le recours au CDD doit être fait avec précaution. La Cour de cassation fait une piqûre de rappel à certains employeurs dans un **arrêt du 18 septembre 2024** (Cass. soc., 18-9-24, n°23-16782).

En l'espèce, un médecin est engagé par un établissement de santé au moyen de 3 CDD successifs pour une période allant de 2014 à 2016, pour un motif d'accroissement temporaire d'activité, justifié par l'ouverture d'un nouveau service dans l'établissement. Le médecin demande la requalification en CDI des 2 derniers contrats. Débouté en procédure d'appel, il forme un pourvoi en cassation.

Au moyen de son pourvoi, le salarié met en avant le fait que l'ouverture du nouveau service n'est pas un accroissement temporaire d'activité figurant parmi les motifs de recours au CDD. Ce service ayant vocation à durer dans le temps, l'ouverture du service s'inscrit donc dans l'activité normale et permanente de l'entreprise. De sorte que les CDD conclus pour accroissement temporaire d'activité lié à cette ouverture, doivent être requalifiés en CDI.

La Cour de cassation valide l'argument du salarié. Elle déclare que le surcroît d'activité entraîné par l'ouverture du nouveau service s'intègre dans le cadre de l'activité normale et permanente de l'entreprise. Elle relève les réunions préparatoires en vue de la création du service, qui ont eu lieu concomitamment à l'embauche du salarié, la mobilisation d'un personnel spécifique pour ce service et la mise en place d'une organisation particulière pour celui-ci. Le surcroît d'activité n'est donc pas temporaire comme l'exige l'article L 1242-2 du code du travail.

Les CDD devaient donc être requalifiés en CDI, car ils avaient, en l'espèce, vocation à pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise, ce qui est contraire à l'article L 1242-1.

Cet arrêt est l'occasion de rappeler ce qui est entendu par surcroît temporaire d'activité.

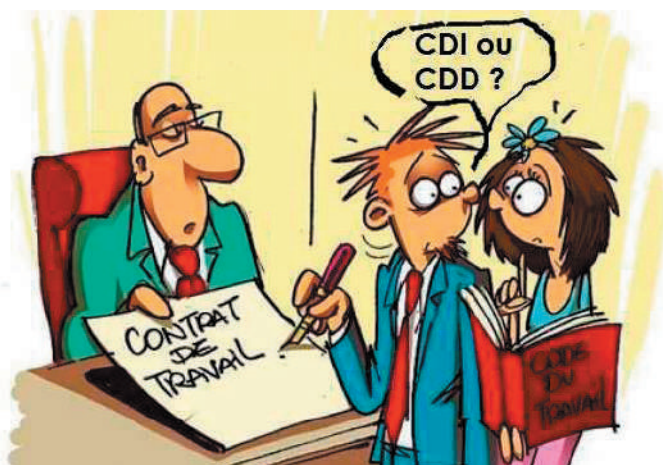
Ce surcroît correspond à une augmentation accidentelle, ou cyclique de la charge de travail, qu'un employeur ne peut pas absorber avec ses effectifs habituels. Le surcroît d'activité n'est donc pas nécessairement exceptionnel. En revanche, il doit être limité dans le temps.

En l'espèce, l'engagement d'un nouveau médecin ne pouvait pas être temporaire dès lors que la nouvelle unité de soin, a priori, avait vocation à être pérenne. Ce caractère de stabilité est utilisé depuis longtemps par les juges pour requalifier des CDD en CDI.

Par ailleurs, le lancement d'un nouveau produit ou le développement d'une nouvelle activité même s'ils peuvent occasionner un surcroît d'activité, ne sont pas des motifs valables pour conclure un CDD fondé sur un accroissement temporaire d'activité.

Il a ainsi été jugé que l'ouverture d'un magasin procède de l'activité normale et permanente de l'entreprise. Un employeur ne peut donc pas, invoquer en pareil cas, un surcroît d'activité occasionné par cette ouverture, pour engager une caissière en CDD (Cass. soc., 5-7-05, n°04-40299).

Une attention doit donc être portée aux CDD conclus, l'employeur pouvant détourner le CDD des motifs pour lesquels celui-ci a été créé.



EDITORIAL



« Nouveau gouvernement » ? Plus que jamais, pour faire aboutir les revendications : Indépendance et action commune

De plus en plus de représentants des intérêts des patrons et des capitalistes en France affichent leur sympathie pour Trump et sa politique sans le moindre complexe.

Dans les Échos du 26 novembre, journal qui défend les intérêts des capitalistes, un article est consacré à « *une bande de branquignoles à la tête du monde* ». L'auteur indique : « *Aussi étrange que cela puisse paraître (...) la folie trumpienne débouchera peut-être sur des changements salvateurs* », il précise notamment que « *la remise en cause de toutes les réglementations peut libérer des énergies insoupçonnées* ». Il conclut « *Un gouvernement de branquignoles ne va donc pas fatalement aboutir à une politique grand guignolesque. Le pire n'est pas toujours sûr, même dans l'Amérique de Trump.* »

En France, Macron et des secteurs importants de la bourgeoisie française souhaitent faire du Trump et utiliser l'élection de Trump pour faire passer maintenant tout ce qu'ils n'ont pu faire passer depuis des années. Le président du MEDEF réclame des mesures immédiates de déréglementation et « d'allègements des charges ». A défaut il annonce que les suppressions d'emplois se compteront par centaines de milliers. Comme l'indique la résolution adoptée à l'unanimité par l'AG des syndicats de l'UD FO 94, « *comme l'ont massivement montré les fonctionnaires le 5 décembre, plus que jamais, pour défendre nos conquêtes sociales, nos emplois, contre les licenciements, l'heure est à l'action commune pour gagner nos revendications, faire retirer et abroger les contre-réformes et obtenir l'abandon des plans de suppression d'emplois.* »

La grève unie des agents du service des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre, avec le syndicat FO AP-HP, qui ont obtenu la totalité de leurs revendications après 15 jours de grève à 100% montre la voie à suivre. Oui, quelle que soit la composition du gouvernement, les revendications demeurent et la préparation de la grève dans l'unité pour les gagner est à l'ordre du jour partout.

Pour cela, les salariés du département peuvent s'appuyer sur l'Union Départementale FO 94, qui veille à préserver son indépendance vis-à-vis des partis et coalitions politiques en restant exclusivement sur le terrain syndical, celui des revendications. Une Union Départementale qui combat toutes les tentatives de co-construction visant à impliquer les organisations syndicales dans la mise en œuvre des contre-réformes et, à l'inverse, défend la négociation collective sur la base des revendications des salariés. Une Union Départementale qui cherche à préparer la grève dans l'unité, la vraie grève jusqu'à satisfaction des revendications.

Luc BENIZEAU, secrétaire général

Sommaire

P1 AG des syndicats de l'UD FO 94

P2 Juridique Recours au CDD

P3 Edito

P4 Soutien à la grève des soignants de Bicêtre

P5 Grève fonction publique le 5 décembre

P6-7-8-9-10-11 AG des syndicats de l'UD discussion et résolutions adoptées

P12 Résultats élections CSE

P13 UL et syndicats

P 14-15 Consommation

P16 Formations syndicales 2025

Grève des urgences pédiatriques du Kremlin Bicêtre

En grève à 100% avec le syndicat FO AP-HP depuis le 28 novembre, le personnel du service des urgences pédiatriques du Kremlin Bicêtre est resté soudé. Une pétition en ligne a recueilli plus de 1000 signatures.

La direction a proposé des protocoles à 3 reprises. A chaque fois l'ensemble du personnel s'est réuni et a refusé car cela ne répondait pas aux revendications établies.

Au bout de 15 jours, la direction a fini par céder aux revendications des collègues.

La section FO de l'hôpital Bicêtre, après avoir fait une AG a remis aux agents du service le mandat de sortie de grève validé, au regard des négociations évoquées.

Bien évidemment, la section FO de l'hôpital Bicêtre restera attentive au respect du protocole signé.

**Une fois de plus, il est démontré
que la lutte et l'unité paient !**



Le 6 décembre 2024

Communiqués de l'UD FO 94



UNION DEPARTEMENTALE Force Ouvrière du VAL DE MARNE

11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex
tél 01 49 80 94 94 – fax 01 49 80 68 80 www.fo94.fr - e mail fo94@wanadoo.fr

« Il en va de la santé et de la sécurité de nos enfants ! »

**Soutien de l'UD-FO 94 à la grève illimitée des soignants des urgences
pédiatriques de l'hôpital Bicêtre au Kremlin-Bicêtre avec le syndicat FO AP-HP**

Depuis jeudi 28 novembre, les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre au Kremlin-Bicêtre sont en grève avec le syndicat FO AP-HP. Le service est en grève à 100%. L'Union Départementale FO 94 apporte tout son soutien au syndicat FO AP-HP et à la grève de l'ensemble des personnels du service jusqu'à obtention de leurs revendications.

Le personnel des urgences pédiatriques est en grève, car *« il en va de la santé et de la sécurité de vos enfants »*.

C'est un fait : les urgences pédiatriques sont débordées. Chaque jour, les soignants doivent faire face à des situations alarmantes :

- Des enfants qui attendent jusqu'à 14 heures sur des brancards, parfois dans des états critiques, faute de personnel pour assurer une prise en charge rapide.
- Trois infirmières seulement, épaulées par deux aides-soignantes, doivent gérer jusqu'à 140 passages en 24 heures, avec des soins vitaux, des hospitalisations et des urgences continues.
- Des soins réalisés dans des salles non dédiées, faute d'espace, ce qui met en danger la sécurité des patients et complique les interventions.
- Des soins intensifs réalisés en urgence dans des conditions précaires, parfois aux portes des lits, par manque de moyens humains.
- Des transferts vitaux retardés, faute de lits ou de bras disponibles, mettant en péril la santé des enfants.

Comme le dit une infirmière : *« Ces faits ne sont pas acceptables. Ils ne devraient pas exister dans un pays comme le nôtre. Pourtant, c'est la réalité à laquelle nos soignants, vos soignants, font face chaque jour. »*

A juste titre, le personnel des urgences pédiatriques s'oppose à la réduction des personnels et revendique des effectifs suffisants pour garantir une prise en charge rapide et humaine, des soins réalisés dans des conditions appropriées, une sécurité optimale pour chaque enfant et chaque famille qui franchit les portes des urgences, ce qui nécessite

- le respect du protocole 6 Infirmières et 4 aides-soignants 24h/24 durant la période d'épidémie hivernale (protocole signé en 2017 que la direction refuse de respecter),
- l'arrêt de la mobilité forcée et programmée,
- la titularisation des contractuels,
- le maintien du respect des roulements, des horaires,
- le maintien du choix des agents pour la pose des congés.

L'UD-FO 94 appelle à soutenir les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre dans leurs revendications. Elle invite à signer massivement la pétition lancée par les infirmiers et aides-soignants de l'hôpital.



Les soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre ont raison ! Partout, dans tous les services, entreprises, administrations, réunissons-nous pour établir les revendications, et préparons la grève pour gagner !

Créteil le 30 novembre 2024

Communiqués de l'UD FO 94



UNION DEPARTEMENTALE Force Ouvrière du VAL DE MARNE

11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex
tél 01 49 80 94 94 – fax 01 49 80 68 80 www.fo94.fr - e mail fo94@wanadoo.fr

L'urgence est à la mobilisation unie, à engager la grève dans l'unité dès le 5 décembre pour gagner sur nos revendications.

Le 12 novembre, dans le 94, plus de 400 salariés de **France Travail** était en grève pour leur salaire leur conditions de travail.

Depuis jeudi 28 novembre, les **soignants des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre** au Kremlin-Bicêtre sont en grève avec le syndicat FO AP-HP. Le service est en grève à 100%. Ils revendiquent des effectifs suffisants pour garantir une prise en charge rapide et humaine, des soins réalisés dans des conditions appropriées, une sécurité optimale pour chaque enfant et chaque famille qui franchit les portes des urgences.

Vendredi 29 novembre au soir, plus de 300 parents, et enseignants des 12 écoles de Fresnes se sont rassemblés devant l'inspection de l'Education Nationale, après être partis en cortège de chacune des 12 écoles de la commune avec des banderoles exigeant les remplaçants, les AESH, les postes d'enseignants... Plus de 300 unis pour exiger que les revendications précises établies par chacune des 12 écoles de la ville, avec le soutien du SNUDI-FO et de la FSU-SNUipp soient satisfaites.

Sur les 12 écoles de la ville, 9 seront totalement fermées le 5 décembre et dans les 3 restantes une très grande majorité des enseignants ont déjà prévenu les parents qu'ils seront en grève.

C'est la situation dans toutes les écoles du Val-de-Marne, où près de 200 écoles sont d'ores et déjà annoncées fermées le 5 décembre, plusieurs d'entre elles envisageant de poursuivre la grève le 6 si le gouvernement ne reculait pas sur les 3 jours de carence et les 3155 suppressions de postes d'enseignants... Des motions d'écoles ont été adoptées dans plus de 70 écoles du Val-de-Marne. Une assemblée de délégués et représentants des écoles et établissements du département est organisée dans l'unité par tous les syndicats enseignants du département mercredi 4 décembre.

Les enseignants, les personnels de l'Education Nationale, mais aussi les hospitaliers, les fonctionnaires territoriaux, les agents des finances publiques, les policiers... sont unis à tous les niveaux dans les écoles, les hôpitaux, les services publics pour préparer ensemble la grève le 5 décembre, avec tous les syndicats.

Tous dénoncent les attaques gouvernementales et tous n'ont qu'un seul but **bloquer la mise en place des trois jours de carence pour les fonctionnaires et la baisse à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie, bloquer les suppressions de postes et arracher les moyens pour l'école, les hôpitaux, les services publics, imposer l'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice.**

L'UDFO 94 apporte tout son soutien à ses syndicats de fonctionnaires qui préparent la grève le 5 décembre. Elle invite toutes et tous à l'organiser dans les services et hôpitaux, dans l'unité la plus large, à établir les revendications par service, par atelier, par bureau, et **convoquer les assemblées générales pour organiser et enraciner la grève le 5 et jusqu'au bout pour la satisfaction des revendications.**

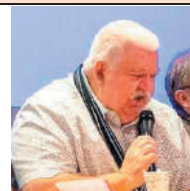
**Manifestation du 5 décembre :
Rendez-vous 14h Bercy derrière les banderoles des syndicats FO.**

Créteil le 1^{er} décembre



Assemblée générale des syndicats de l'UD FO 94 – 16 décembre 2024

Lundi 16 décembre, dans la grande salle de la Maison Départementale des syndicats de Créteil, sous la présidence de **Marc Bonnet** (Secrétaire Général adjoint de l'UD-FO 94), l'Assemblée Générale des syndicats de l'Union Départementale FO 94 a rassemblé 120 participants, représentants les syndicats et sections syndicales du public et du privé, les membres de la commission exécutive de l'UD et les Unions locales.



Dans son introduction **Luc Bénizeau**, Secrétaire Général de l'UD FO 94 aborde la situation internationale avec l'élection de Trump et la situation de guerre en Ukraine à Gaza... Il réaffirme le mot d'ordre de la confédération « pain, paix liberté ». Il alerte sur les conséquences du cyclone Chido qui vient de dévaster Mayotte et rappelle que nous avons accueilli des camarades mahorais pour un stage cette année. Macron et des secteurs importants de la bourgeoisie française souhaitent faire du Trump et utiliser l'élection de Trump pour faire passer maintenant tout ce qu'ils n'ont pu faire passer depuis des années. Le président du MEDEF réclame des mesures immédiates de déréglementation et « d'allègements des charges ». Les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises

se multiplient tant dans les grandes que dans les petites. Des centaines de milliers de suppressions d'emplois sont annoncées et les PSE se multiplient. L'ouverture à la concurrence des lignes de Bus RATP est l'occasion d'une privatisation et d'une remise en cause des acquis des salariés. Il revient sur la mobilisation dans la fonction publique et l'aspiration à l'unité des fonctionnaires qui a amené nos syndicats de fonctionnaires dans le département à appeler à la grève le 5 décembre et l'UD à être présente à cette manifestation. Avec un nouveau gouvernement Bayrou à venir toutes les revendications restent. Plus que jamais l'indépendance syndicale est indispensable. Comme l'indiquait F Souillot lors du dernier CCN « la politique nous divise mais l'indépendance nous rassemble ». Il est donc indispensable que nous restions sur le terrain syndical dans le cadre de la charte d'Amiens et que nous ne participions pas à certaines manifestations « politico-syndicales ». Il fait part de positions de l'UD à ce sujet et rend compte des instances tenues et communiqués publiés par l'UD depuis le congrès de juin 2023. Il alerte sur la situation à La Poste. Si, pour le patronat, l'éclatement façon puzzle des organisations syndicales est dans la logique des choses pour assurer la cogestion des entreprises, notre rôle est de combattre quotidiennement pour unifier les revendications des travailleurs, en préservant les syndicats départementaux, les syndicats de base qui permettent de réunir les syndiqués et qui leur permettent de décider de ce que fait leur syndicat. Le syndicat procède des syndiqués qui s'unissent et se réunissent, pas des CSE. Nous avons combattu la loi de 2008 sur la représentativité syndicale. Ce qui se passe aujourd'hui à la Poste c'est une offensive patronale pour détruire nos syndicats.

Christine Fontaine, trésorière de l'Union, présentera les comptes 2023 de l'Union Départementale comptes qui ont été approuvés par la commission exécutive de l'UD-FO 94 du 12 novembre après validation de l'expert comptable, faisant l'objet d'une publication au JO.



Seize camarades, mandatés par leurs syndicats prendront ensuite la parole, revenant le plus souvent sur les grèves passées, en cours ou à venir et la construction des syndicats FO. La discussion a été conclue par le secrétaire général de l'UD qui a soumis au vote une motion de soutien à la grève des salariés de *Francilite Seine et Oise* qui dure depuis le 7 novembre. Après l'adoption à l'unanimité de cette motion les débats se sont poursuivis sur le projet de résolution soumis par le secrétariat de l'UD qui, après avoir été amendé et enrichi a, lui aussi, été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale des syndicats. Cette journée s'est conclue par un apéritif fraternel.



Delphine Bouana (FO COM 94) revient sur les conséquences du passage en CSE à la Poste avec la remise en cause du droit syndical et des heures de délégations. Elle alerte sur cette situation qui menace le fonctionnement et l'existence même du syndicat départemental FO COM 94, la tenue des instances étant renvoyée au soir ou week-end sur le temps libre des camarades. Elle annonce qu'un congrès de la Fédération FO COM devrait se tenir en cours d'année 2025 pour discuter d'une proposition de modification des statuts de la Fédération.

Patrice Dorat (FO ADP) fait état des revendications défendues par le syndicat FO-ADP sur la plateforme aéroportuaire d'Orly et celle de Roissy CDG contre la privatisation d'Aéroport de Paris et pour la défense du statut des personnels d'ADP. Il revient sur l'action du syndicat pendant le mois de juillet avec dépôt de préavis de grève, mettant en œuvre l'orientation de notre confédération de refus de trêve pendant les JO.



Assemblée générale des syndicats de l'UD FO 94 – 16 décembre 2024



Samia Aït Elhadj (SNUDI-FO 94) apporte le salut fraternel du SNUDI-FO 94, premier syndicat des enseignants et AESH du Val-de-Marne depuis dix ans, et de ses 1114. Elle détaille la mobilisation avec la signature de motions dans 70 écoles indiquant « face à ces attaques d'une violence sans précédent contre les fonctionnaires et les enseignants, la grève dans l'unité est nécessaire et urgente pour faire reculer le gouvernement. Pour notre part nous y sommes prêts », la tenue dans l'unité intersyndicale de deux assemblées de délégués d'écoles.

L'aspiration des enseignants à une vraie grève pour gagner et faire reculer le gouvernement aboutissant à une grève à plus de 70% le 5 décembre et un nombre conséquent d'écoles dans lesquelles la grève est poursuivie le 6 décembre. Le SNUDI 94 était bien présent avec l'UD dans la manifestation parisienne du 5 décembre

Sarah Ben Ismaïl (FO Auchan 94) détaille la situation à Auchan avec un nouveau PSE qui touche les employés qui ont un niveau de revenus un peu plus élevés que l'ensemble des salariés, afin principalement d'effectuer une diminution de la masse salariale. En parallèle, des diminutions de surfaces commerciales sont prévues sur les 3 prochaines années sur l'ensemble du parc des hypermarchés Auchan, ce qui impliquera encore une diminution des effectifs. Elle rappelle que le groupe Auchan bénéficie d'aides de l'Etat. Dans cette situation FO Auchan demande le maintien des emplois et l'abandon des licenciements. Elle conclut en invitant à participer au premier rassemblement sur le parvis de la Défense ce vendredi 20 décembre.



Christian Colinet (FO Transports 94) évoque le conflit FSO 78 et 95, depuis le 7 novembre avec la privatisation/filialisation du transport public RATP confié au groupe Lacroix Savac. Il précise les revendications en matière de maintien des garanties sur tous les plans et des acquis (primes indemnités, salaires, ...). Ce processus concernera 19000 agents d'ici 2030 pour la RATP Bus. Le département sera bientôt touché. Il développe ensuite les revendications des sections syndicales du secteur transport et déchets qui sont affiliées au syndicat FO des transports 94.

Quentin Méline (Territoriaux St-Maur) apporte le salut fraternel du Groupement Départemental branche des territoriaux et rend compte du développement depuis son élection en septembre 2023 comme responsable du GD avec 2 nouveaux syndicats créés. Il revient sur les attaques du gouvernement contre la Fonction publique en général, et la Fonction publique territoriale en particulier : passage de 1 à 3 jours de carence, baisse de l'indemnisation des arrêts maladie, poursuite du gel du point d'indice, suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, suppression de 100 000 postes d'agents territoriaux, au niveau national, auxquelles s'ajoutent les économies demandées aux collectivités territoriales. Le gouvernement est tombé, mais ces projets ne sont pas enterrés pour autant. Aussi, plus que jamais, nous avons besoin de nous rassembler autour de nos revendications, dans l'action commune la plus large, pour gagner !



Philippe Valéry (FO OSDD 94) aborde les jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires en précisant qu'à France Travail les jours sont pris en charge dans un accord d'entreprise. Il revient sur le fonctionnement d'un CSE pour les postiers confrontés à ce bouleversement. S'agissant de France Travail, il développe la grève importante du 12 novembre sur la région parisienne pour la prime de vie chère de 400 euros pour tous et la défense du pouvoir d'achat. Il insiste sur l'activité supplémentaire entraînée par l'intégration des bénéficiaires du RSA dans le régime d'assurance chômage et sur la nécessité de chercher à réaliser l'action commune pour gagner.

Grégoire Schneider (SNUDI-FO 94) développe le combat du syndicat dans le département contre les 160 fermetures de classes programmées dans le cadre des milliards d'économies sur le dos des services publics décidés par le gouvernement. Le SNUDI a joué un rôle déterminant pour réaliser un front commun dans le département aboutissant à obtenir des ouvertures de classes et à bloquer les fermetures. La représentante du Ministre précisant qu'elle était allée « largement au-delà des moyens octroyés au département par l'académie ». Il insiste sur la nécessité de chercher à réaliser l'action commune et l'unité des organisations syndicales sur les revendications, particulièrement avec les annonces de 4000 nouvelles suppressions de postes à la rentrée 2025.



Sébastien Sugranes (FO IGR) revient sur la mobilisation des aides-soignants à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif pour revendiquer l'octroi d'une prime de technicité. Cette mobilisation s'est étalée sur plusieurs jours de grève très suivis au moment de la Négociation Annuelle Obligatoire. En prenant appui sur les prises de position ainsi que sur les initiatives du syndicat FO IGR, les aides-soignants se sont organisés et ont finalement obtenu de la direction la mise en place d'une prime.

Assemblée générale des syndicats de l'UD FO 94 – 16 décembre 2024

Lysiane Louis (FO DDFIP 94) apporte le salut de la FGF FO 94 dont elle est secrétaire. Elle revient sur les mesures Kasbarian contre les fonctionnaires au travers du budget 2025 : jours de carence, remise en cause de l'indemnisation à 100%, vacances d'emplois et recours aux contractuels, recours aux maison France Service. Le projet Guérini remettant en cause les catégories A, B, C est toujours combattu par FO, tout comme le gel du point d'indice. Elle indique que la mobilisation des agents de la DDFIP 94 était importante le 5 décembre, avec une aspiration à se battre dans l'unité pour gagner.



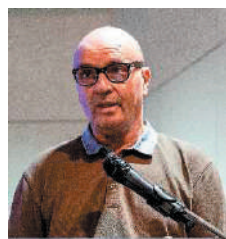
Olivier Bruley (FO APHP) revient sur la grève à 100% des personnels du service des urgences pédiatriques, avec le syndicat FO AP-HP, depuis le 28 novembre. Il indique que la direction a proposé des protocoles à 3 reprises. A chaque fois l'ensemble du personnel s'est réuni et a refusé car cela ne répondait pas aux revendications établies. Au bout de 15 jours, la direction a fini par céder aux revendications des collègues. La section FO de l'hôpital Bicêtre, après avoir fait une AG a remis aux agents du service le mandat de sortie de grève validé, au regard des négociations évoquées. La lutte et l'unité payent !

Thierry Audin (UDR FO 94) indique que le vote de la motion de censure suite à l'utilisation de l'article 49 ter pour faire passer le budget de la sécurité sociale a contraint le gouvernement démissionnaire à appliquer l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale et a annoncé l'augmentation des retraites à hauteur de 2,2% au 1^{er} janvier alors qu'il avait l'intention d'économiser 3 milliards sur le dos des retraités. Il fait état de la situation difficile de nombreux retraités qui subissent les conséquences de la politique des gouvernements successifs et insiste sur la nécessité de forger l'unité retraités-actifs pour les revendications.



Monia Mahmoudi (FO PPE 94) attire l'attention des camarades sur le sentiment des agents publics de France Travail face à la sous-traitance des prestations et le recours à des opérateurs privés. Ces agents publics ont le sentiment de faire l'objet d'une discrimination en raison de la conservation de leur statut public (issu de l'ex ANPE)

Sarah Chastel (SNFOLC 94) aborde les problèmes des établissements du second degré, en particulier des collèges avec la réforme des groupes de niveaux combattu par le SNFOLC avec les enseignants. Cette réforme met en cause l'école de la République et l'égalité des droits des élèves devant l'instruction. Les professeurs des lycées et collèges étaient aussi partie prenante de la grève le 5 décembre pour l'annulation des 4000 suppressions de postes et avec tous les fonctionnaires contre les mesures Kasbarian contenues dans le projet de budget 2025.



Farid Benaribi (FO Steff logistique) évoque les difficultés rencontrées avec la parité hommes/femmes dans les élections du CSE et la nécessité de se coordonner au sein des syndicats SGT Alimentation afin de développer le syndicat FO en général. Il aborde aussi le rapport de force électoral avec 53% au CSE qui a permis de négocier une augmentation de 4% du salaire.

Marc Bonnet (FO COM 94), jeune retraité, rappelle la nécessité de s'organiser en structures syndicales, syndicats ou sections, forts de l'adhésion des salariés et de la confiance électorale qui conditionnent la crédibilité et le rapport de force dans l'entreprise. Avec le cahier de doléances et de revendications le syndicat est à même d'agir en défense de ses mandants et des salariés dans le cadre de la politique contractuelle et des accords d'entreprise.



Luc Bénizeau (SG UD-FO 94) conclut en apportant quelques éléments de réponses aux problématiques abordées dans la discussion. Il insiste en particulier sur l'indépendance syndicale et sur la charte d'Amiens sur laquelle nos syndicats Force Ouvrière sont fondés. Alors que les gouvernements se succèdent nous refusons de nous lier d'une manière ou d'une autre aux partis, coalitions politiques qui sont candidates au pouvoir. C'est ce qui nous a amené à refuser de participer à diverses manifestations qui n'étaient pas des manifestations syndicales. Pour notre part nous affirmons que quel que soit le gouvernement et les partis qui le constituent nous restons sur nos revendications.

Assemblée générale des syndicats de l'UD FO 94 – 16 décembre 2024

La charte d'Amiens en fixant un cadre de regroupement des salariés quelles que soient leurs opinions politiques philosophiques ou religieuses pour défendre leurs intérêts matériels et moraux, permet de rassembler les salariés et de préserver leur unité sur leurs revendications face à toutes les tentatives de divisions et d'opposition des uns aux autres. C'est déterminant dans cette période. Comme est déterminant la préservation des syndicats de base, affiliés à une fédération et une Union Départementale, et leur souveraineté sur lesquels est fondée notre confédération. Remettre en cause les syndicats de base aboutit à interdire l'expression des revendications des salariés et remettre en cause le fédéralisme. Quelle que soit la composition du nouveau gouvernement, nous savons que nous allons être confrontés à de nouvelles mesures contre les salariés, dans la continuité des gouvernements précédents. Tant dans le public que dans le privé il y a aujourd'hui une nécessité de développer les revendications à partir de nos syndicats et



de chercher à tous les niveaux, à entraîner les autres organisations syndicales dans l'action commune pour les faire aboutir, à l'image de nombreux combats qui ont été décrits dans cette AG. Il conclut en proposant à l'AG des syndicats d'adopter une motion de soutien à la grève des salariés de FSO.

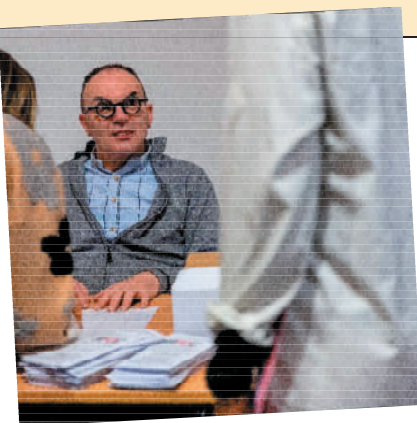
MOTION DE SOUTIEN A LA GREVE DES SALARIES DE FSO

L'AG des syndicats de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne, réunie le 16 décembre, apporte son soutien total aux salariés de FSO en grève depuis le 7 novembre, avec le syndicat FO et l'appui de l'UD FO 95, pour leurs revendications légitimes : ni salaire au rabais pour les nouveaux recrutés, ni indemnités différentielles consistant à geler les salaires pour les ex STIVO, avec NAO bloquées pendant cinq ans. A travail égal, salaire égal !

La direction FSO Lacroix & Savac doit céder.

L'AG des syndicats de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne présente ses condoléances à la famille de notre camarade Ludovic, élu au CSE de Francilite Seine et Oise.

Adoptée à l'unanimité des 120 participants à Créteil, le 16 décembre 2024



Après l'adoption à l'unanimité de cette motion les débats se sont poursuivis sur le projet de résolution soumis par le secrétariat de l'UD qui, après avoir été amendé et enrichi a, lui aussi, été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale des syndicats. Suite à un point d'information sur Santé au travail, CRAMIF/CTR et SST, cette journée s'est conclue par un apéritif fraternel.



RESOLUTION DE L'AG DES SYNDICATS DE L'UD FO 94 DU 16 DECEMBRE

Réunie à la Maison des Syndicats de Créteil le 16 décembre 2024, l'Assemblée Générale des syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière du Val-de-Marne s'inscrit dans l'ensemble des résolutions adoptées lors du XIIème congrès de l'UD FO 94 le 19 juin 2023, du congrès confédéral de juin 2022 à Rouen et des CCN de Bourges (septembre 2023), Chalon-sur-Saône (mars 2024) et Carcassonne (septembre 2024).

Indépendance syndicale

L'AG des syndicats de l'Union Départementale Force Ouvrière du Val-de-Marne réaffirme l'indépendance absolue du syndicat vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques et son attachement à la charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant qui place l'action du syndicat en dehors de toute emprise politique. Elle approuve l'orientation suivie par la confédération ces derniers mois qui a préservé l'indépendance de FO en refusant notamment de donner la moindre consigne de vote lors des élections européennes et législatives malgré les diverses pressions exercées et en refusant d'appeler à participer à des manifestations politiques. FO, un syndicat, pas un parti.

Les revendications demeurent

Le gouvernement Barnier, imposé dans des conditions éloignées de la démocratie, qui entendait faire passer des mesures d'une brutalité inouïe contre nos droits, nos conditions de travail, et nos services publics, est tombé le 4 décembre, trois mois après sa nomination, à la suite du vote d'une motion de censure.

Avant même que la composition du gouvernement Bayrou ne soit connue, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 attire l'attention sur le fait que malgré la censure, malgré le fait que le PLFSS et le PLF n'ont pas été adoptés, tout continue : les mesures du gouvernement Barnier sont mises en œuvre : suppression de centaines de postes aux concours de recrutement de professeurs du second degré pour 2025 publiée le 5 décembre au soir, tentative de faire passer le décret sur les 3 jours de carence dans la fonction publique lors du CCFP du 11 décembre, ...

De plus, la situation économique et de l'emploi est particulièrement inquiétante pour les salariés et leurs familles. Les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises se multiplient tant dans les grandes que dans les petites. Le chômage repart à la hausse (120 260 chômeurs dans le 94, +2,2% en un an).

Aucun secteur, ni aucune partie du territoire ne semble épargné. Pas une semaine ne se passe sans un plan de licenciement massif : à Michelin, Valéo, Auchan, Casino, Sanofi, Lapeyre ... Des centaines de milliers de suppressions d'emplois sont annoncées et les PSE se multiplient. L'ouverture à la concurrence des lignes de Bus RATP est l'occasion d'une privatisation et d'une remise en cause des acquis des salariés. L'intelligence artificielle est utilisée pour remettre en cause les emplois et les droits des salariés.

Pour l'AG des syndicats de l'UD FO 94, quelle que soit la composition du gouvernement Bayrou, les revendications demeurent et la préservation de notre indépendance syndicale est une nécessité pour les faire aboutir :

- Abrogation de la contre-réforme des retraites Macron-Borne
- Abandon des 45 transferts de compétences avec le choc de décentralisation demandée par la région Ile-de-France
- Augmentation générale des salaires, du point d'indice, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux au minimum au niveau de l'inflation
- Face aux annonces de suppressions d'emplois qui se multiplient dans le département : maintien des emplois, non aux licenciements !
- Abandon de la mise en place des trois jours de carence et de la baisse à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires
- Abandon des suppressions de postes dans la fonction publique et retrait du projet Guérini-Kasbarian (fin des catégories, promotion au mérite et licenciements), abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique
- Réouverture de tous les lits, arrêt des fusions d'hôpitaux, arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités, tous les effectifs doivent être maintenus dans les hôpitaux publics et privés

- Abrogation de la loi dite plein emploi, non à la suppression de 700 postes à France travail, attribution d'une prime vie chère de 400 euros mensuels à France travail

- Non à la mise en place des maisons France Service destinées, entre autres, à remplacer les accueils des Caf, Cnam, Urssaf, les

bureaux de Poste, services des impôts... Maintien de tous les accueils physiques de l'ensemble des organismes et rétablissement des accueils, bureaux, centres fermés

- Abandon des 4000 suppressions de postes dans l'Education Nationale qui entraîneraient 650 à 800 fermetures de classes dans les écoles du département, recrutement en masse de tous les enseignants



Assemblée générale des syndicats de l'UD FO 94 – 16 décembre 2024

nécessaires pour réduire les effectifs et assurer tous les remplacements, recrutement et création de tous les postes nécessaires pour toutes les catégories de personnels dans l'Education nationale

- Abandon du choc des savoirs, des groupes de niveau et du brevet couperet

- Mise en place des moyens indispensables à la scolarisation adaptée des enfants en situation de handicap

Préparer la grève dans l'unité pour gagner

Le 5 décembre, les fonctionnaires étaient massivement en grève, particulièrement dans l'enseignement primaire, à l'appel de leurs syndicats pour obtenir leurs revendications légitimes : le retrait des jours de carence et de l'indemnisation à 90% à partir du 4ème jour, l'annulation des 4000 suppressions de postes d'enseignants.

Dans le Val-de-Marne, le SNUDI-FO 94 a joué un rôle important pour construire la grève dans l'unité, la grève pour gagner. 70 écoles ont adopté des motions unanimes, deux assemblées intersyndicales de délégués d'écoles et d'établissements du second degré se sont tenues, près de 300 écoles étaient fermées, 78% des enseignants du 1^{er} degré et 60% des enseignants du second degré étaient grévistes. Dans un nombre significatif d'écoles, les enseignants ont reconduit la grève dès vendredi 6, avec les agents territoriaux dans plusieurs endroits et, dans le second degré, des établissements se sont réunis afin de voter la grève les jours suivants.

Le 5 décembre, l'UD FO 94 était présente dans la manifestation parisienne et a contribué avec les différents syndicats FO présents à constituer un cortège Force Ouvrière.

Comme l'ont massivement montré les fonctionnaires le 5 décembre, plus que jamais, pour défendre nos conquêtes sociales, nos emplois, contre les licenciements, l'heure est à l'action commune pour gagner nos revendications, faire retirer et abroger les contre-réformes et obtenir l'abandon des plans de suppression d'emplois.

La grève unie des agents du service des urgences pédiatriques de l'hôpital Bicêtre, avec le syndicat FO AP-HP, qui ont obtenu la totalité de leurs revendications après 15 jours de grève à 100% montre la voie à suivre.

Quelle que soit la composition du gouvernement, les revendications demeurent et la préparation de la grève dans l'unité pour les gagner est à l'ordre du jour partout.

Aussi pour notre confédération et ses syndicats, il est indispensable de :

- continuer de préserver notre indépendance vis-à-vis des partis et coalitions politiques en restant exclusivement sur le terrain syndical, celui des revendications,

- refuser de participer à toutes les tentatives de co-construction visant à impliquer les organisations syndicales dans la mise en œuvre des contre-réformes et, à l'inverse, défendre la négociation collective sur la base des revendications des salariés,

- solliciter l'organisation d'assemblées de syndiqués et de salariés pour établir les revendications précises et décider sans attendre des moyens pour les faire aboutir,

- chercher partout à préparer la grève dans l'unité, la vraie grève jusqu'à satisfaction des revendications.

« Pour le Pain, la Paix, la Liberté »

Avec la confédération Force Ouvrière, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 réaffirme son attachement à l'expression « pour le Pain, la Paix, la Liberté » qui rappelle l'engagement historique de la CGT-FO depuis ses origines et sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, partout dans le monde où des conflits existent. Tous ceux qui soutiennent la guerre, directement ou indirectement, portent la responsabilité de ses conséquences dévastatrices. Les guerres n'ont jamais servi ni les travailleurs, ni leurs familles ; elles ne profitent qu'à ceux qui tirent avantage du chaos et de la division qui génèrent de la souffrance humaine.

Avec la confédération FO, l'AG des syndicats de l'UD FO 94 exige un cessez-le-feu immédiat à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde et le retrait de toutes les armées d'occupation. Elle condamne les votes des crédits de guerre par les députés au parlement français comme au parlement européen. Pas un euro, pas une arme pour la guerre : l'argent doit être consacré aux services publics, à la satisfaction des droits sociaux, pas à l'économie de guerre.

Renforcer les syndicats FO dans notre département

L'AG des syndicats de l'UD FO 94 appelle tous les syndicats et militants FO à se mobiliser pour faire voter FO aux élections professionnelles.

Elle les incite à inviter les syndiqués à participer aux stages de formation organisés par l'UD avec le CFMS.

Elle appelle l'ensemble des structures et des militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en consolidant les syndicats de base existants par l'augmentation du nombre d'adhérents. Renforcer notre organisation syndicale, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force qui nous permettra d'obtenir satisfaction sur nos revendications.

Adoptée à l'unanimité des 120 participants

ÉLECTIONS CSE DANS LE VAL-DE-MARNE : RÉSULTATS



Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CFTC	UNSA	SUD
Créteil Habitat	Employés	92	76	18	19	9	6	24
	Cadres agents maîtrise tech	47	38	20	5	1	4	8
8 novembre 2024	Totaux	139	114	38	24	10	10	32
Représentativité	%			33,33 %	21,05 %	8,77 %	8,77 %	28,07 %
				3 élus	1 élu			3 élu

Je me syndique !

Seul ou isolé on est rien.

En adhérant je deviens acteur de mes droits.

Une seule condition pour adhérer : être salarié, actif, chômeur ou retraité. Chacun et chacune a sa place à Force-Ouvrière.

En adhérant à FO je suis accompagné, conseillé, défendu. Je suis informé, sur mes droits, sur l'actualité.



BULLETIN D'ADHESION



NOM : **Prénom :**

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Lieu de naissance : Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Adresse personnelle :

Code postal : Localité :

Adresse mail :

Tél personnel Tél portable

☐ Réside en Immeuble privé ou ☐ Immeuble HLM ou ☐ Autre

ENTREPRISE : Code APE

Adresse travail :

Code postal : Localité :

Tél travail : **Date & Signature**

A retourner à UD FO 94,
11/13 Rue des Archives 94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 49 80 94 94 - Fax : 01 49 80 68 80
www.fo94.fr – e mail fo94@wanadoo.fr

Conformément au Règlement Européen pour la Protection des Données (RGPD), les données collectées par cette demande d'adhésion, le sont dans le but de gérer les adhésions ou envoyer de l'information syndicale tel l'abonnement au journal FO VAINCRE94, FO 94 Courrier de l'UD..... Les données peuvent être manipulées par des sous-traitants qui se sont engagés à respecter scrupuleusement cet engagement. L'adhérent peut à tout moment exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, ou radier dans le cas de sa démission en nous contactant à fo94@wanadoo.fr. Elles seront conservées pendant la durée de votre adhésion plus trois années en archivage conformément à la loi "informatique et libertés".

L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE VAL-DE-MARNE



vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 18h15
à la **Maison Départementale des syndicats** (Métro Créteil Préfecture)
11 / 13 Rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX
Tél 01.49.80.94.94 - Fax 01.49.80.68.80.- Site : www.fo94.fr mail : fo94@wanadoo.fr

Accueil de l'Union au 01 49 80 68 70 ou standard 01 49 80 94 94 : fo94@wanadoo.fr
Gestion des syndicats et Secrétariat Général au 01 49 80 68 89 nathalie.fo94@orange.fr

NOS UNIONS LOCALES

RUNGIS MIN Antenne Ouest de l'Union Départementale

Quartier St Eustache Bt.E-5, 21 A, rue de Strasbourg, 94617 RUNGIS CEDEX - Tél / Fax : **01 46 86 82 66**

UL FO ALFORTVILLE
Maisons-Alfort /
Charenton-le-Pont - St-Maurice
2, rue Micolon
94140 ALFORTVILLE
Tél : **01.43.96.46.33**
Mail : ulfo-alfortville@sfr.fr

UL FO BONNEUIL S/MARNE
Boissy-st-Léger - Limeil-Brévannes
6, rue du Chemin Vert
94380 BONNEUIL
Tél/fax : **01.43.39.65.04**

UL FO CHAMPIGNY S/MARNE
Joinville-le-Pont - Chennevières
Villiers s/Marne - Bry s/Marne
191, rue de Verdun
94500 CHAMPIGNY
Tél. : **06.43.23.68.79**
Mail : ulfochampigny@bbox.fr

UL FO CHOISY LE ROI - ORLY
Bourse du Travail, 27 Bld des Alliés
94600 CHOISY-LE-ROI
Tél : **01.48.84.21.65**

UL FO CRÉTEIL
St-Maur La Varenne
11/13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX
Tél. : **01.49.80.68.78**

UL FO FONTENAY
Nogent s/Marne - Le Perreux s/Marne
Vincennes-St Mandé
Bourse du Travail
10 rue de la Mare à Guillaume
94120 FONTENAY S/ BOIS
Tél/Fax : **01.48.77.37.38**

UL FO L'HAY-LES-ROSES
Chevilly-Larue-Fresnes
34 rue Jean Jaurès
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tél Port. **06.52.62.75.91**

UL FO SUCY-EN-BRIE
NOISEAU ORMESSON
Maison des associations
14 place du clos de pacy
94370 SUCY-EN-BRIE
Tél. : **06.81.83.98.23**
ou **01.56.73.32.05**

UL FO VILLEJUIF
Kremlin-Bicêtre -
Arcueil-Cachan-Gentilly
11/13 rue des archives
94010 CRETEIL CEDEX
Tél Port. **06.62.09.38.32**

UL FO VITRY S/SEINE
IVRY S/SEINE
1, rue Germain Defresne
94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél. : **01.46.81.19.12**
unionlocaleforceouvrierevi@orange.fr

Permanences des syndicats à la Maison Départementale des syndicats de Créteil

- ☞ **BATIMENT** : mardi après-midi ☎01 49 80 68 79 mail batiment.fo94@orange.fr
- ☞ **COMMERCE** : sur rendez-vous ☎01 49 80 68 85 mail commerce.fo94@orange.fr
responsable à contacter **Aires Rui Manuel** ☎06 50 24 64 15 mail aires.manuel@neuf.fr
- ☞ **ALIMENTATION** : vendredi ☎01 49 80 68 84 mail sgta.fo94@orange.fr
- ☞ **TRANSPORTS** : lundi au vendredi ☎01 49 80 68 86 mail transports.fo94@orange.fr
- ☞ **METAUX** : mardi ☎01 49 80 68 85
- ☞ **POLE EMPLOI /OSDD** lundi ☎01 49 80 68 74
- ☞ **LA POSTE** : lundi au vendredi ☎01 49 80 94 00 mail focom.valdemarne@gmail.com
- ☞ **EDUCATION NATIONALE** ☎01 49 80 68 92/68 93/91 95/68 91 mail snfolc94@gmail.com
Lycées collèges SNFOLC : lundi au vendredi
- ☞ **EDUCATION NATIONALE** ☎01 49 80 68 87 ou 01 43 77 66 81 mail 94snudifo@gmail.com
Primaire SNUDI-FO : lundi au vendredi
- ☞ **SERVICES PUBLICS ET DE SANTE** : collectivités territoriales et hospitalières : lundi au vendredi
☎01 49 80 68 88 -
- ☞ **AGENTS DU DEPARTEMENT** (Conseil Départemental SPSP) : ☎01 49 80 68 81

Consommation

SECURISER ET REGULER L'ESPACE NUMERIQUE :

C'est l'intitulé de la loi SREN publiée le 22 mai 2024 au Journal Officiel. Cette loi comprend plusieurs mesures positives visant à mieux réguler l'usage d'internet et des réseaux sociaux ainsi qu'à protéger davantage les internautes :

- **Protection des citoyens** : Un filtre de cybersécurité « anti-arnaque » sera mis en place pour protéger les utilisateurs contre les SMS ou emails frauduleux, visant à récupérer des informations personnelles ou bancaires.
- **Lutte contre le cyberharcèlement** : Une peine complémentaire de bannissement des réseaux sociaux est proposée pour les personnes reconnues coupables de cyberharcèlement ou de « haine en ligne », afin de mettre fin au sentiment d'impunité en ligne et de prévenir la récidive.
- **Protection des mineurs** : La loi donne la possibilité à une autorité administrative de bloquer les sites pornographiques qui n'empêche pas les mineurs d'accéder à leur contenu.
- **Devoirs de modération pour les plateformes** : Des devoirs de modération sont imposés aux grandes plateformes de réseaux, sous peine de sanctions pécuniaires, pour assurer un environnement en ligne plus sûr. Pour réduire la dépendance des entreprises aux fournisseurs d'informatique en nuage ou cloud, marché aujourd'hui concentré dans les mains de trois géants numériques américains (Amazon, Microsoft et Google), la loi comporte plusieurs mesures : encadrement des frais de transfert de données et de migration, plafonnement à un an des crédits cloud (avoirs commerciaux), obligation pour les services cloud d'être interopérables... L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) sera chargée de cette réglementation. Ces nouvelles mesures visent les fournisseurs de services cloud français et extra-européens.

- Dans le but de mieux réguler les locations touristiques, un intermédiaire est créé entre les plateformes en ligne comme Airbnb et les communes. L'API meublés sera généralisée, afin de centraliser toutes les données nécessaires et faire respecter la réglementation limitant la location de résidences principales à 120 jours par an. Un système d'alerte est prévu. Un décret doit encore intervenir.
- Alors que le gouvernement souhaitait légiférer par ordonnance sur les jeux numériques fondés sur les technologies émergentes du Web 3 (jeux à objets numériques monétisables -Jonum), les parlementaires ont introduit un cadre expérimental pour trois ans. Les Jonum, qui sont un nouveau type de jeux en ligne, à la croisée entre les jeux d'argent et de hasard et les jeux vidéo, seront encadrés, en raison des risques qu'ils représentent (addiction, blanchiment d'argent...).

Le Conseil constitutionnel a censuré la création d'un nouveau délit d'outrage en ligne, réprimant la diffusion de contenus injurieux, discriminatoires ou harcelants et passible d'une amende forfaitaire délictuelle voire de peine d'emprisonnement. Le Conseil a jugé que ces dispositions portaient atteinte à l'exercice de la liberté d'expression et de communication d'une façon qui n'est pas "nécessaire, adaptée et proportionnée".

Ces mesures visent à créer un espace numérique plus sûr et souverain pour tous les Français, en particulier les plus jeunes, et à restaurer la confiance dans le digital.

FRANCHISES MEDICALE : avant l'addition avec le nouveau PLFSS 2025 (projet de loi de financement de la sécurité sociale)

Depuis mai et juin dernier, les remboursements des actes et médicaments sont diminués avec des actes paramédicaux et consultations médicales laissés un peu plus à la charge de l'assuré social et du patient !

Au 1er avril 2024, la franchise prélevée sur les boîtes de médicament et les actes paramédicaux a subi une

hausse de 100% ; ce ne sont plus 50 cents qui sont prélevés à chaque fois, mais 1 €.

Concrètement sont impactés les produits de prescription en pharmacie, les soins infirmiers ou de pédicure, de kiné et orthophonie, mais encore les transports sanitaires (4 € contre 2 € soit pour un aller-retour 8 € !), à l'exception de ceux d'urgence.

Depuis le 15 mai 2024, un nouveau reste à charge est doublé pour l'assuré : participation forfaitaire sur les consultations, examens radio et biologiques, passant de 1 à 2 €uros !

Le reste à charge est incompressible puisque les franchises sont exclues de tout remboursement, même pour les personnes couvertes à 100% telle une ALD.

Les complémentaires santé mutuelle, ne peuvent prendre en compte et en charge ce reste à charge laissé au seul assuré social.

Seuls sont dispensés les moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6ème mois de grossesse et les bénéficiaires de l'aide médicale Etat (ame) ou la complémentaire santé solidaire (css ou c2s).

Néanmoins, sont exclus les actes réalisés en hôpital lors d'une hospitalisation ainsi que les traitements donnés à cette occasion.

Pour limiter les frais supportés par l'assuré social, certains plafonds journaliers ont été maintenus mais revus par ailleurs à la hausse. Un reste à charge maximal est ainsi fixé à 4 € par jour pour les actes paramédicaux, consultations auprès du médecin, mais de 8 € pour les taxis et ambulances.

Par contre, il n'y a aucune limite sur les boîtes de médicaments, hormis celle annuelle, de 50 euros touchant à l'ensemble de produits en pharmacie, transports sanitaires et soins paramédicaux. Un plafond séparé de 50 €uros par an prévaut aussi pour les consultations médicales.

A savoir : si le tiers payant est pratiqué en pharmacie, l'assurance maladie se rembourse les franchises avec un prélèvement sur un remboursement ultérieur, voir adresse une facturation de ses franchises.

NUTRITION : Origine des produits

Derrière l'étiquetage des produits, se cache leur origine : label, code barre, estampille sanitaire....

Code barre

Les deux premiers chiffres correspondent le plus souvent au pays d'origine, par exemple pour la France, compris entre 30 et 37. ex 33013.....

Néanmoins, il se peut que ces chiffres indiquent le siège de la marque ou de l'entreprise et non pas l'origine du produit !

Estampille sanitaire

Pour les produits d'origine animale, l'estampille est obligatoire. Elle fait foi du contrôle de l'animal par les services d'hygiène : ce contrôle a lieu à l'abattage, la découpe ou directement sur l'emballage.

ex : FR pays. 23 291 001 département numéro de commune numéro de la société. Ce pays membre de l'Union Européenne

LES LABELS :

4 catégories selon leur zone géographique ou le savoir-faire.

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

Ce label français repose sur les mêmes critères que l'AOP mais ne concerne que le territoire français ou des produits non couverts par la réglementation européenne. Elle constitue une étape dans l'obtention du label AOP.

Exemples : miel de sapin des Vosges, piment d'Espelette, noix de Grenoble...

AOP : Appellation d'Origine Protégée

Ce label européen garantit que toutes les étapes de production, de transformation et d'élaboration du produit se déroulent dans une zone géographique spécifique. Exemple : Comté....

IGP : Indication Géographique Protégée

Ce label européen certifie qu'au moins une étape de production ou de transformation a eu lieu dans une région spécifique. C'est le cas par exemple du jambon de Bayonne...

Origine France garantie

Pour obtenir ce label, le produit doit répondre à un cahier des charges précis : 50 à 100 % du prix de revient doit être français ; il doit prendre ses caractéristiques essentielles en France comme produits naturels, extraction, récolte, culture réalisés en France.



Permanences AFOC CRETEIL (Consommateurs/locataires)
Lundi au vendredi - Tél.: 01 43 99 15 15 - email : afoc94@orange.fr
et dans les antennes locales du Val de Marne

CALENDRIER 2025 - stages syndicaux

En lien avec le CFMS, l'Union Départementale FO94 organisera les sessions de formation syndicale ci-dessous à la MDS de CRETEIL.
INSCRIPTIONS impératives 2 mois avant l'échéance afin de clôturer les formalités administratives et la prévenance des employeurs.

Formulaire d'inscription en ligne sur le site www.fo94.fr ou inscription sur [e-fo.fr](mailto:fo94@wanadoo.fr)

CONTACTS : NATHALIE au 01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr ou Christine FONTAINE - tresorerie.fo94@orange.fr

1ER NIVEAU DECOUVERTE

5 jours : 4 stages ☞ 3 au 7 février ou ☞ 12 au 16 mai
ou ☞ 15 au 19 sept ou ☞ 8 au 12 déc 2025

Etre syndiqué et manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP. Le rapport des forces dans l'entreprise. Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action. Les syndiqués, le syndicat et ses représentants. Les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales. L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO. L'action syndicale revendicative.

FONCTIONNEMENT du syndicat et COMMUNICATION

5 jours : 1 stage ☞ 2 au 6 juin 2025

Condition(s) à remplir par le stagiaire : Avoir une fonction dans le bureau syndical ou être en passe d'en devenir membre, avoir suivi la session 1er niveau Découverte.

Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat ». Acquérir les bases de trésorerie. Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter. Conduire une réunion. Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.)

A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.

CONNAITRE SES DROITS 1

3 jours : 1 stage ☞ 4 au 6 mars 2025

Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat ». Être présenté par son syndicat. Réservé en priorité aux délégués du personnel, délégués syndicaux ou aux membres d'un CSSCT ainsi qu'aux camarades de la fonction publique dans le cadre des contrats de droit privé.

Appréhender la recherche dans le Code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat.

Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité.

Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques.

Utilisation de la Convention collective et du Code du travail.

Mises en pratique à partir de cas concrets.

FORMATION CSE Comité Social et Économique

5 jours : 1 stage ☞ 27 au 31 octobre 2025

Être membre titulaire du CSE et ne pas avoir bénéficié d'une formation économique dans le cadre du CSE.

➔ En application des dispositions des articles L. 2145-5, 7, 10 et L. 2315-63 du Code du Travail, **ce congé est de droit**. L'éventuel refus de l'employeur doit être motivé et notifié **dans les 8 jours** après consultation du CSE. Passé ce délai, en l'absence de réponse de l'employeur, ce congé est acquis.

➔ **La durée maximale du stage est de 5 jours ouvrés** qui sont imputés sur les droits au congé de formation économique et sociale et non déduits du temps alloué aux membres du CSE pour l'exercice de leurs fonctions.

➔ **Le temps consacré à cette formation** est pris sur le temps de travail.

➔ En application de l'article L. 2315-63 du C-Trav, le **financement de la formation économique est à la charge du CSE (budget de fonctionnement)** ; le coût de ce stage de 5 jours est de l'ordre de **1 200,00 euros** couvrant les frais d'inscription, de formation incluant le déjeuner, auxquels s'ajouteront les frais de pension (dîner et hébergement le cas échéant) et de transport.

➔ **Les membres élus suppléants et les représentants syndicaux peuvent bénéficier de ce stage sous condition d'avoir le financement de la formation par le CSE.**

FORMATION SSCT

Santé Sécurité et Conditions de Travail

5 jours : 1 stage ☞ 3 au 7 novembre 2025

Être membre du CSE. La durée du stage a une durée minimale de 5 jours. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel (art R.4614-35).

En application des articles L.2315-18 ; R2315-20 et suivants du C-trav, le financement de cette formation est à la charge de l'employeur sauf accord conventionnel d'entreprise ou convention collective plus favorable.

Pour les entreprises **de moins de 300 salariés**, la formation sera **facturée 3 jours** à l'employeur.

Pour les entreprises **de 300 salariés et plus**, la formation sera **facturée 5 jours** à l'employeur.

Compte-tenu des places par session, limitées (12, 15 voire 20 maxi), il est vivement conseillé de prendre date et de **faire connaître vos besoins quantitatifs comme vos futurs stagiaires**. Par ailleurs, ces inscriptions doivent se concrétiser par le retour des **imprimés disponibles sur notre site www.fo94.fr : rubrique formation syndicale : calendrier, et inscription formulaire stage 2025**

Cependant, les camarades stagiaires, une fois inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (horaires 9h/17h). C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente où des demandes sont refusées faute de place.

Contacts : Christine FONTAINE (01 49 80 68 81), chargée de la formation syndicale ou Nathalie, Secrétariat (01 49 80 68 89)

Retourner l'imprimé une fois complété avec MENTION OBLIGATOIRE D'UNE ADRESSE MAIL et accompagné d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire.